

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Bernier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cc886b9903e20c484e6fab60>

Date d'obtention : 2021-03-26 18:08:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto s'appuie sur un protocole établi entre les services de police et les milieux scolaires. En tant qu'acteur du milieu scolaire, elle permet de mieux comprendre notre rôle lors d'une telle situation, en plus du rôle des autres acteurs. En suivant la méthode d'intervention Sexto, tous s'assurent d'intervenir, s'il y a lieu, de la bonne façon et de la même façon. Elle permet de voir dans quelle situation on doit intervenir et de quelle manière. Elle permet d'établir des balises à respecter et des étapes à suivre.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de mieux intervenir. Je pourrai me référer au protocole et suivre les étapes. Ainsi, je pourrai me sentir plus outillée et porter des interventions plus justes, adaptées et efficaces. Cette formation va me permettre de mieux comprendre les enjeux, mon rôle et par des exemples concrets de situations comment intervenir.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je devrai faire attention à leur intégrité, à la confidentialité des informations, à leur sécurité et à leurs droits. Je vais aussi faire attention à ce que mes interventions soient conformes aux normes du protocole Sexto et aux lois.